



? Pourquoi cette vérification?

La Ville d'Ottawa fait appel, comme d'autres municipalités, à des technologies automatisées pour améliorer la sécurité routière et réduire les contraventions au *Code de la route*. Elle se sert de caméras reliées aux feux rouges pour capter les images des automobilistes qui grillent les feux rouges, ce qui permet de réprimer les comportements dangereux et d'améliorer la sécurité aux intersections. Les caméras de contrôle automatisé de la vitesse permettent de surveiller et d'appliquer les limites de vitesse, ce qui réduit les collisions liées aux excès de vitesse.

Puisque ces programmes sont des constituantes essentielles de son Plan d'action en matière de sécurité routière, la Ville doit absolument les gérer pour en maximiser les avantages du point de vue de la sécurité, préserver la confiance du public et s'assurer que les ressources sont utilisées efficacement.

Q Ce que nous avons constaté

Bien établi, le Programme de caméras reliées aux feux rouges est doté de processus et de contrôles formalisés. De même, le Programme de contrôle automatisé de la vitesse, bien qu'il soit plus récent et en pleine expansion, se déroule lui aussi selon des pratiques normalisées. Notre mission de vérification a mis en lumière les règles de l'art à adopter dans les programmes de la Ville, dont l'installation de caméras à partir des données. En prévision de la croissance de ces programmes, la Ville a proactivement ouvert, en février 2024, son propre centre de traitement pour gérer le nombre croissant d'infractions détectées grâce aux caméras de contrôle de la vitesse. Même si les opérations ont récemment été lancées, ce centre de traitement est doté de normes et de contrôles formalisés.

Notre mission de vérification a aussi permis de recenser les occasions d'améliorer l'efficacité des programmes et la capacité de démontrer dans quelle mesure ces programmes concourent à l'objectif global qui consiste à améliorer la sécurité routière sur le territoire de la Ville. Il s'agit entre autres des occasions de revoir la méthodologie de sélection des sites, ainsi que les principaux indicateurs du rendement des programmes et les rapports à établir. En outre, cette mission a permis de constater que les recettes apportées par les caméras reliées aux feux rouges installées après 2020 n'ont pas été affectées au Fonds de réserve pour la sécurité routière (servant à financer les initiatives de sécurité routière), conformément à la directive du Conseil municipal.



Nous avons déposé quatre recommandations pour veiller à :

- affecter au Fonds de réserve pour la sécurité routière, conformément aux attentes du Conseil municipal, les recettes apportées par le Programme de caméras reliées aux feux rouges;
- revoir la sélection des sites de contrôle automatisé de la vitesse pour adopter une approche mieux équilibrée;
- revoir les indicateurs et les rapports de ces programmes pour que la Ville puisse démontrer parfaitement l'apport de ces programmes aux résultats attendus en matière de sécurité routière;
- se pencher sur les occasions de faire appel aux technologies de l'automatisation dans le centre de traitement pour s'assurer que la Ville est tout à fait en mesure de s'adapter à la croissance projetée et à l'expansion des services.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).
613-580-9602 | BVG@ottawa.ca | Suivez-nous sur Bluesky ([@OAGottawa.bsky.social](https://bsky.app/profile/OAGottawa.bsky.social)).